
La comptabilité du prieuré de Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

The accounts of the priory of Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Die Konten des Priorats von Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Las cuentas del priorato de Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Marion Chevallot et Véronique Beaulande-Barraud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4731>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Marion Chevallot et Véronique Beaulande-Barraud, « La comptabilité du prieuré de Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542) », *Comptabilités* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 30 septembre 2020, consulté le 27 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4731>

Ce document a été généré automatiquement le 27 janvier 2021.

Tous droits réservés

La comptabilité du prieuré de Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

The accounts of the priory of Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Die Konten des Priorats von Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Las cuentas del priorato de Saint-Gond-en-Oyes (1538-1542)

Marion Chevallot et Véronique Beaulande-Barraud

Les Archives départementales de la Marne conservent trois cahiers de comptes du prieuré de Saint-Gond¹ au tout début de l'époque moderne², dont il a paru utile de présenter l'édition du plus ancien (1538-1539).

Ce prieuré, situé entre Vertus et Sézanne, est implanté au sud-ouest des marais de Saint-Gond – auxquels il a donné son nom. Sa création est ancienne³. Dans la première moitié du VII^e siècle, un religieux du nom de Gond s'installe vers Oyes⁴. Gond est le neveu de saint Wandrille⁵ qui le fait entrer dans la vie religieuse et monastique⁶. Par la suite, vers 661, Gond quitte le monastère de Fontenelle pour la Champagne et s'installe dans ce lieu peu peuplé. Avec quelques moines, ils bâtissent une église sous l'invocation de saint Pierre. Gond meurt dans ce monastère bénédictin vers 690. Les marais prennent le nom de Saint-Gond au cours du XI^e siècle⁷.

Cette comptabilité a pour but d'éclairer les mouvements financiers générés par le prieuré durant cette période⁸. Au fil du temps, l'augmentation des transactions a mené à leur mise sur papier. La comptabilité devient essentielle à la fin du Moyen Âge⁹. La volonté de laisser une trace écrite afin de garder la mémoire des transactions, ce qui permet un meilleur contrôle économique, territorial et politique, s'accroît. Ce phénomène justifie donc en partie la conservation de cette comptabilité et sa possible analyse actuelle. Un cahier a été entièrement transcrit : c'est le document proposé ici. Il a semblé utile de le présenter dans ses contextes historique et documentaire, et d'en donner les principales caractéristiques formelles et factuelles.

Cette brève étude a pour but de comprendre le système économique du prieuré de Saint-Gond dans la première moitié du XVI^e siècle, afin d'appréhender au mieux l'occupation du sol et de mettre en lumière le personnel, les activités et le patrimoine

du prieuré. Elle espère également convaincre de l'intérêt de l'étude précise de ces cahiers de comptes, encore à mener.

I. Les cahiers de comptes

1. LA FORME DES COMPTES

Ces comptes ont été rédigés à l'intention du prieur de Saint-Gond, « Loys de Lorraine » (1527-1578)¹⁰. Il s'agit là de 3 cahiers, rédigés à la main dans un style de composition simple, sur papier, avec une couverture en parchemin réutilisé¹¹. Ils ont le même titre, de la main de l'archiviste ayant inventorié les fonds¹² : « Prioré de Saint Gond », avec l'année de commencement du compte en chiffre arabe. Le titre d'origine est lisible¹³.

Les comptes de juin 1538 à juin 1539 et de juin 1539 à 1540 comptent 91 folios, réunis en 6 cahiers. Sur le compte de juin 1541 à juin 1542, l'ancienne cote est indiquée¹⁴. Il comprend 4 cahiers et 79 folios. Une numérotation en chiffres romains est présente en haut à droite sur chaque recto des feuillets. Cette numérotation est toutefois erronée sur quelques folios¹⁵. Chacun des cahiers se présente de la même manière avec une marge importante à gauche, utilisée par le vérificateur des comptes après leur rédaction¹⁶. La marge de droite fournit les sommes en chiffres romains¹⁷. Le centre de gravité du texte s'en trouve déplacé vers la droite de la page, correspondant aux données chiffrées, fournies en monnaie de compte.

Au premier folio de chaque compte, on lit que le receveur les a réalisés, sous serment, « en tel cas accoutumé »¹⁸. Les cahiers se divisent en 5 parties. La première correspond aux recettes en numéraire, la seconde aux dépenses en numéraire. Puis, en troisième et quatrième parties, les recettes et les dépenses en nature sont fournies, pour conclure sur le bilan des transactions¹⁹. Les recettes et dépenses sont également classées en sous-catégories identiques pour chacune des 4 parties²⁰. Lorsqu'une de ces sous-catégories n'a pas entraîné des flux financiers, elle est tout de même présente, avec la mention « néant ».

Pour clore les comptes, il y a, à la fin des cahiers, des synthèses comprenant le bénéfice total en deniers, la dépense totale en deniers, puis le total des recettes et dépenses en nature. Une conversion en numéraire est donnée pour indiquer si le prieuré est débiteur ou créancier sur l'année. Si le prieuré est créancier, le receveur verse la somme excédentaire. S'il est débiteur, le prieuré paye son dû au receveur. Sur les 3 comptabilités, les années 1538 et 1540 ont des bilans financiers négatifs assez importants²¹. En revanche, en 1542, le prieuré est bénéficiaire très modestement (24 s. 3 d. t.). Une marque de contrôle est présente avec la signature de différents individus ayant participé à la bonne réalisation de cette comptabilité²².

2. LE CONTENU DES CAHIERS

À l'intérieur des cahiers, la mise en page est significative. Les titres sont en haut, écrits plus gros. Certains folios ne sont pas utilisés des deux côtés ou sont vierges, mais néanmoins paginés. Ils correspondent à la fin des rubriques de dépense ou de recette. Les rubriques du compte sont donc, classiquement, préparées en amont, même si au final l'espace nécessaire est inférieur à ce qui était prévu.

Les comptes évoquent un certain nombre d'individus interagissant avec le prieuré. Le procureur est toujours le même et les individus s'occupant des taxes sont identiques d'un compte à l'autre. À titre d'exemple, les dîmes de Toulon sont toujours vendues à Marcoul Regnier. Une poignée de familles semble donc traiter directement avec le prieuré : des offices ont pu être mis en place dans les villages dépendent du prieuré pour le prélèvement des taxes. Lorsque des profits monétaires sont accompagnés d'une recette en nature, le receveur précise qu'il enregistrera cette donnée dans la partie adéquate. La plupart des recettes en argent correspondent donc à des profits en nature antérieures²³. Des totaux partiels sont régulièrement calculés, en bas de folio, à droite, avec par exemple « Première somme de recette en deniers est II^c livres III solz VIII deniers obole tournois. »²⁴.

La comptabilité est réalisée tous les ans – années datées selon le style de datation de Pâques – en deux temps puisqu'il y a une vérification et des corrections²⁵. Les rubriques sont identiques, placées au même endroit. Chaque cahier commence par une présentation des comptes puis suivent les différentes rubriques et sous-rubriques. Ces documents sont donc très normés.

II. Les recettes du prieuré

1. LES RECETTES EN NATURE

La plupart des profits en nature correspondent aux taxes dues au prieuré²⁶. Ces biens sont revendus, en totalité ou partiellement selon les catégories ; ainsi les linges sont entièrement revendus, sans autres informations. Le prieuré récupère le foin des fauchaisons de ses prés, le cuir des animaux tués pour nourrir les vendangeurs... Ce qui n'est pas revendu est consommé ou mis au déchet.

On constate donc de véritables circulations des biens entre le prieuré et les villages sous sa juridiction. Ces derniers payent en partie leurs taxes en nature et le prieuré les revend afin de réaliser un profit monétaire.

2. LES RECETTES EN ARGENT

À partir des recettes en argent, différents revenus ont pu être mis en évidence.

Le prieuré récupère des cens et coutumes en nature et en numéraire, toujours à Noël²⁷, d'un montant fixe de 129 l. 18 s. et 6 d., dont 58 l. 7 s. 3 d., 32 chapons $\frac{1}{4}$ et 36 poules $\frac{3}{4}$ pour le village d'Oyes, et 71 l. 11 s. 3 d. avec 44 chapons $\frac{1}{2}$ et 80 poules $\frac{1}{4}$ pour Champaubert. Il récupère des dîmes baillées à ferme²⁸, à des particuliers. C'est le plus offrant et dernier enchérisseur qui l'obtient en échange d'une rente fixe à payer annuellement pendant 3 ans. Des baux à ferme sont également concédés sur une durée de 3 ans, moyennant une certaine somme d'argent, payée classiquement à la Saint-Martin d'hiver le 11 novembre. Le panage est mentionné, ainsi que des locations des biens et des terres dont un moulin, des pressoirs appartenant au seigneur... Une taxe existe pour les dépouilles de pré dépendant du prieuré²⁹.

Le prieuré vend diverses marchandises. Peu d'informations sont fournies sur ses ventes. La comptabilité permet simplement de comprendre que, par exemple, le linge reçu est revendu. Les cuirs de bœufs³⁰ qui ont été tués durant les vendanges de l'année le sont également³¹. Il y a peu d'élevage bovin, sans doute en raison du manque

d'espace, même s'il est fait mention d'un pré pour les vaches. En revanche, les volailles représentent un revenu non négligeable. Les ventes de céréales dépendent, quant à elle, du principe du marché, de l'offre et de la demande, et de la valeur monétaire de chaque céréale³². Il n'y a aucune vente de bois dans les 3 cahiers : la rubrique existe, mais les revenus sont toujours nuls³³.

La plupart des recettes vient donc des productions agricoles, directement ou indirectement. Le prieuré reçoit également des dons dans « le tronc de Saint-Gond »³⁴, ce qui renvoie directement à sa fonction spirituelle.

III. Les dépenses du prieuré

1. Les dépenses en nature

La majorité des dépenses en nature correspond à des bénéfices en argent³⁵, à la consommation personnelle du prieuré et aux déchets liés au problème de conservation des aliments. Cependant, il arrive que ce modèle de transfert diffère quelque peu. Il est possible qu'aucune vente ne soit faite dans l'année, comme pour le méteil en 1538.

2. Les dépenses en numéraire

- La rémunération du personnel

La plus importante dépense concerne la rémunération de tous les employés ou officiers, du personnel ecclésiastique, comme le vicaire ou les pensionnaires³⁶, aux officiers laïcs comme les barbiers, chambriers, forestiers, le salaire et les frais liés aux dîmes... On trouve également les salaires des maires³⁷, des officiers gardant les bois et étangs, des serviteurs³⁸. Il est fait mention du coût de la réalisation des cahiers de comptes³⁹. Chaque compte met en avant l'importance du personnel du prieuré pour ces activités économique, agricole et quotidienne.

- Le quotidien du prieuré

Une rubrique décrit les dépenses « ordinaires »⁴⁰, liées à l'alimentation et aux objets du quotidien⁴¹. Ces achats sont faits tous les vendredi et samedi⁴² et sont classés par mois. Les comptes ne détaillent pas à chaque fois les achats, mais les désignent comme « pitance »⁴³. Ces frais sont inégaux selon les années et les mois, en fonction des événements, des visites et réceptions⁴⁴...

Une partie détaille l'approvisionnement du prieuré en vin, que ce soit pour la consommation ou les messes⁴⁵. Il y a également des dépenses de coupes de bois pour la provision de la maison en bois de chauffage et pour les réparations⁴⁶. Une rubrique met en évidence les frais liés aux activités viticoles du prieuré⁴⁷.

Des frais élevés se rapportent aux réparations et à l'entretien du patrimoine immobilier, comme le salaire des ouvriers et le matériel. Ces réparations nous renseignent sur les biens et les activités du prieuré tout comme des structures propres aux productions agricoles⁴⁸. Son pouvoir judiciaire⁴⁹ est mentionné par la tenue d'un auditoire de justice, qui doit être restauré. Des réparations relatives aux activités religieuses sont présentes comme le recouvrement du toit de l'église, du cloître et la réparation du beffroi du clocher.

Ces charges correspondent aux dépenses ordinaires de la vie du prieuré. On remarque un commerce extérieur essentiel au prieuré, qui ne peut donc pas vivre en autosuffisance dans ce lieu.

- Les frais liturgiques et extraordinaires

Des frais sont relatifs à la fonction spirituelle du prieuré. Des achats de cire, luminaires, chandelles et huiles sont régulièrement réalisés⁵⁰, tout comme l'achat d'images. Il y a également des frais d'édition de 60 s. et des frais pour relier et recouvrir des ouvrages⁵¹. On remarque à travers cette activité d'écriture que le prieuré a des charges liturgiques importantes.

Des dépenses extraordinaires sont évoquées, comme des frais de bouches, de voyage... La plupart ne sont pas détaillées⁵², comme le réempoissonnement des étangs⁵³ ou des amendes, infligées à ceux qui ont péché sans permission⁵⁴. En 1542, le prieuré verse au clergé de Troyes une dime de 133 l. 7 s. et un « don gratuit » de 66 l. 14 s. est fait au roi. C'est une demande considérée comme extraordinaire car les affrontements entre Charles Quint et François 1^{er} coûtent cher au royaume. François 1^{er} recherche alors de nouvelles sources de revenus.

Ces charges peuvent donc être des sommes plus ou moins importantes et de natures diverses.

Cette comptabilité éclaire le personnel, les activités et le système seigneurial du prieuré, avec sa juridiction temporelle et son droit de ban. Il y a une vraie homogénéité entre ces 3 cahiers de comptes, permettant un meilleur contrôle de l'information comptable. C'est une gestion comptable faite par des professionnels, rendant compte de la consommation, l'exploitation, les biens et revenus du prieuré. C'est un élément de preuve et de contrôle des opérations financières du prieuré mais également un outil de gestion et d'organisation financière efficaces. Elle permet d'analyser les charges du prieuré et indique le coût des biens et services.

Ses revenus proviennent de sa juridiction spirituelle à travers les dîmes, des dons et du fait que le prieuré est une seigneurie foncière. Les dépenses, quant à elles, touchent divers aspects de la vie du prieuré comme les salaires du personnel laïc et ecclésiastique, l'alimentation et l'entretien du patrimoine. Il y a une forte circulation des produits et des personnes entre le prieuré et les villages alentours. L'élevage semble majoritairement avicole⁵⁵. L'humidité des marais explique que les céréales et la vigne sont privilégiées pour des raisons alimentaires et pour leur adaptation à ce type de sol⁵⁶. Il y a peu de défrichement à cette période ; la forêt remplit une importante fonction politique, servant de frontière entre les 3 évêchés de Champagne. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que ces chênes sont utilisés pour la réalisation de la flotte royale française⁵⁷.

La comptabilité permet d'enregistrer les opérations réalisées par le prieuré avec ses différents partenaires. C'est un instrument de gestion et de contrôle des coûts et il nous informe sur la situation patrimoniale et financière du prieuré. Elle retrace les dépenses et recettes du prieuré permettant de connaître sa situation financière annuelle. Elle joue également un rôle mémoriel puisqu'elle conserve la trace des opérations économiques. Elle fournit une image objective de son patrimoine et de sa situation financière.

NOTES

1. Ce bref article présente les trois comptes conservés pour éclairer l'édition proposée du plus ancien d'entre eux. L'étude a été menée dans le cadre d'un stage de Master 2 pour le projet HYDRES (Hydrologie, Développement, Recherche, Environnement, Saint-Gond) au sein du laboratoire GEGENAA (EA3795) de l'université de Reims Champagne-Ardenne, projet de recherche soutenu par la région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018.
2. De 1538 à 1542. L'année courant de juin 1540 à juin 1541 est manquante. Archives départementales de la Marne (annexe de Reims), 2 G 171.
3. Miguel, Sandra, *Le rôle des abbayes dans le peuplement des campagnes en Brie, des étangs et dans les marais de Saint-Gond du VII^e siècle à la fin du XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise ss. dir. C. Vulliez, Université de Reims Champagne-Ardenne, 1997, p. 21.
4. Barthélémy, Édouard de, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Oyes (canton de Sézanne) : suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes*, Châlons-sur-Marne, 1882, p. 59.
5. Wandrille est un moine né vers 600 près de Verdun et mort en 668. Crété-Protin, Isabelle, *Église et vie chrétienne dans le diocèse de Troyes du IV^e au IX^e siècle*, Lille, 2002.
6. Barthélémy, Édouard de, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Oyes...*, *op. cit.*, p. 250.
7. Nesmy, Claude J., *Saint Benoît et la vie monastique*, Paris, 2001, p. 11.
8. Le compte est un instrument détaillant des recettes et dépenses d'une institution et dresse un bilan financier sur un temps déterminé. Theiller, Isabelle, « Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable au Moyen Âge », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 2012, n° 4. URL : <http://comptabilites.revues.org/995> (consulté le 9 mars 2017).
9. Coquery, Natacha, Menant, François, Weber, Florence (dir.), *Écrire, compter, mesurer: vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, 2006, p. 21.
10. Louis de Guise, évêque de Troyes à partir de 1545 et frère de Charles de Guise de Lorraine, archevêque de Reims.
11. On observe des notes prises sur le parchemin mais illisibles.
12. Les comptes sont conservés dans le fonds de l'archevêché de Reims, inventorié en 1900 par Louis Demaison.
13. « Compte de Saint Gaond pour ung an commenceant au jour Saint Jehan Baptiste mil cinq cent trente huict et finissant à pareil jour mil cinq cent trente neuf. Pour monseigneur ». Cahier de 1538, première de couverture.
14. « Layette 25, liasse 73, n° 8. ».
15. À titre d'exemple, dans le cahier de 1538, le folio 26 est noté 27.
16. Des ratures ou des commentaires sont présents, ce qui atteste d'un travail de vérification.
17. Le passage des chiffres romains aux chiffres arabes est un processus de longue durée, pas abouti à la date des comptes. Coquery Natacha, Menant François, Weber Florence dir., *Écrire, compter, mesurer...*, *op. cit.*, p. 21.
18. Ces trois comptes sont rédigés par Guillaume Doulcet, procureur et receveur du prieuré. C'est le vidame qui a clos et arrêté le compte de 1539. Le compte de 1540 a, quant à lui, été « vu et arrêté » par le vicaire. Le compte de 1542 a été arrêté par les auditeurs.
19. Les dépenses sont nommées « Mises ». Pour simplifier le propos nous utiliserons le terme « dépense ».

20. À titre d'exemple, pour les dépenses en natures, les achats de céréales sont présentés en premier (froment, méteil, seigle, orges et avoine). Par la suite ce sont les achats de vin, de cuirs, de linge de bois, de poissons, de chapons puis de poules qui sont indiqués.

21. 1538 : déficit de 193 l. 1 s. 4 d.t. : 1540 : déficit de 141 l. 10 s. 2d.t. Il est précisé ce qu'il a déjà remboursé, sans information supplémentaire. À partir du XIII^e siècle, le crédit se propage à tous les niveaux sociaux et économiques de la société. Il est possible que le prieuré ait recours au crédit afin de rembourser son déficit. Bougard, François, « Le crédit dans l'Occident du haut Moyen Âge », dans Devroey, Jean-Pierre, Feller, Laurent, Le Jan, Régine (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 439-478.

22. « Ce present compte a esté veu, oy, cloz et arrêté par les auditeurs soubz signez en la maison de monseigneur le vidame, vicaire de monseigneur de Reims, et sera tenu le receveur acquiter Loys monseigneur de Lorraine de toutes mises à luy allouées sauf tout droict. Fait le IX^{me} jour de janvier, l'an mil cinq cens trente neuf. Pineau, Grossaine, de Perthis, Balavoynne. Gerard, Douces, Beguin». Cahier de 1538, fol. 91.

23. Le prieuré déclare avoir reçu en nature ces produits puis les déclare comme perte en nature puisqu'il les échange contre de l'argent. Ce sont donc des profits monétaires comme pour les volailles ou les céréales.

24. Cahier de 1538, fol. 3. Ou, pour les dépenses : « Premiere recepte de mise est VIII^c LXXIX l. XII s. IX d. tournois. ». Cahier de 1538, fol. 25. Ces totaux partiels peuvent révéler la complexité des calculs à effectuer. Même si la plupart des opérations à réaliser sont des soustractions ou additions, les données étant conséquentes, ces « sous-totaux » sont nécessaires pour simplifier le calcul du bilan financier. Parmi les dépenses « ordinaires », de nombreuses erreurs sont présentes sans doute à cause du nombre de données.

25. Même si des erreurs persistent.

26. Par exemple, la recette de volailles correspond à la part des cens perçue en nature. Le cens est une redevance annuelle, fixe et perpétuelle. Ce sont des locations à durée déterminée de biens mobiliers ou immobiliers, peu détaillés dans la comptabilité. Miguel, Sandra, *Le rôle des abbayes...*, op. cit., p. 90.

27. Cahier de 1538, fol. 2.

28. Cahier 1538, fol. 5 : « Autre recepte en deniers faicte par ledit receveur, des dixmes appartenant à mon seigneur, baillez à ferme pour l'an de ce compte, ainsy qu'il s'ensuyt. ». D'après Sandra Miguel, les Archives départementales de l'Aube possèdent les titres de possessions des dîmes considérées comme des grosses dîmes puisqu'elles sont levées sur les céréales et le vin. Miguel, Sandra, *Le rôle des abbayes...*, op. cit., p. 41.

29. Cahier de 1538, fol. 6.

30. Ou de vache en 1542.

31. Cahiers de 1538, 1540 et 1542, fol. 9. Ces modestes profits attestent de l'existence d'un petit cheptel utilisé sans doute pour les travaux agricoles.

32. Les cultures de la région peuvent s'expliquer par son sol propice aux graminées : en effet, le froment est utilisé pour l'alimentation humaine et l'avoine pour l'alimentation animale. L'orge, quant à elle, est produite pour l'alimentation et la production de bière et le seigle est une céréale d'hiver.

33. La présence de la rubrique montre qu'il y en a tout de même. Le prieuré doit préférer garder le bois pour son propre usage, ou il est peu exploité car il marque la frontière entre les évêchés de Troyes, Reims et Châlons.

34. Revenu ecclésiastique. Il s'agit d'aumônes, ce qui explique la diversité des monnaies citées, converties en monnaie de compte. Le détail de ces différentes monnaies ou les

conversions ne sont pas fournies. Le tronc représente 57 l. 17 s. 2 d. en 1542, 82 l. 4 s. 7 d. en 1540 et de 70 l. 5 s. 2 d. en 1538.

35. Il vend des denrées telles que du linge, des chapons... Voir plus haut, II 2.

36. Par exemple, 150 l. tournois par an sont données à l'abbé de la Victoire ; des enfants sont employés pour le service de l'église. Cahier 1538, fol. 25.

37. Par exemple, le maire de Saint-Gond et de Champaubert est rémunéré 10 l. par an.

38. Ce sont toujours les mêmes individus pour ces offices.

39. 6 l. pour 1540 et 1542 et 5 l. pour 1538. Les outils pour les réaliser sont payés 100 s.

40. Les totaux de cette rubrique sont toujours faux. Ces erreurs peuvent s'expliquer par le nombre important de données. De plus, le receveur arrondit parfois les sommes.

41. Des pots, des ustensiles de cuisine, de la cire, du sel...

42. Les achats principaux sont du beurre, du fromage, des œufs. Les samedis, ce sont des achats de chair comme du porc, du bœuf, de mouton... Le prieuré achète des poissons de mer comme le saumon et le hareng : les poissons de leurs étangs ne suffisent donc pas, ou ne correspondent pas, à ses besoins.

43. Cahier de 1538, fol. 34.

44. Les dépenses alimentaires sont environ de 17 l. par mois. Les cahiers de 1538 et de 1542 n'en fournissent pas pour le mois de mars, ce qui peut s'expliquer par le temps de carême et les stocks. Ces stocks ne sont pas mentionnés mais leur présence est évidente.

45. Le prieuré commerce avec l'extérieur et échange notamment avec la famille des Guise dont il dépend. C'est sans doute un devoir envers son seigneur.

46. Les tarifs sont les mêmes les 3 années, 100 fagots sont payés 2 s., les fagots « cotterez », bois de chauffage, sont à 3 s.

47. Le salaire journalier est d'un sol et 6 deniers. La durée de travail est indiquée, ainsi que la possession éventuelle d'un cheval. L'achat des outils est pris en compte dans la rubrique comme les hottes, l'alimentation des ouvriers... Cahier de 1538, fol. 56. Cette rubrique peut être liée à celle des tonneliers et des frais de vendanges.

48. Le grenier, les étables et granges... Cahier de 1538, fol. 51.

49. Son pouvoir judiciaire est mis en avant dans la rubrique des frais et exploit de justice, mais la rubrique des amendes est toujours vide. Cette persistance de la rubrique questionne l'historien. Il existe peut-être des cahiers spécifiques aux amendes.

50. Cahier de 1538, fol. 44. La liturgie est financée à moitié par le seigneur.

51. Cahier de 1538, fol. 44 : « À Adam Cordelier, libraire demourant à Sezanne, a esté payé la somme de soixante solz tournois pour avoir reliez ung collectaire, ung epistollier et trois prosessionnaires et les avoir recouverts tout neuf et avoir recolé et racontré des authiphonies comme appert par quictance. Pour ce, LX s. t. ».

52. Les dépenses extraordinaires de 1540 sont de 189 l. 10 s. et de 34 l. 12 s. 6 d. en 1542 et de 49 s. en 1538.

53. En effet des alevins ont été achetés pour un total de 180 l. tournois.

54. Ce délit est présent dans cette rubrique et non dans celle des amendes. Cahier de 1540, fol. 8.

55. Ces terrains marécageux ne permettent pas suffisamment de nourrir pour le « gros » bétail. Les achats de céréales et foin expliquent ce besoin d'avoir une source d'alimentation secondaire.

56. L'avoine, par exemple, plante peu exigeante, pousse facilement dans les sols humides et acides tout comme l'orge qui apprécie les sols calcaires et humides, très présents en Champagne.

57. Archives Départementales de la Marne, 32 H 1, documents sur les eaux et forêts et le bornage de la seigneurie d'Oyes.

RÉSUMÉS

Le projet HYDRES, porté par le laboratoire GEGENAA (EA3795, Université de Reims-Champagne Ardenne) et soutenu par la Région Champagne-Ardenne, prévoyait une étude des marais de Saint-Gond. Une brève enquête historique a été réalisée sur une comptabilité, du prieuré de Saint-Gond, du début du XVI^e siècle. Cette étude a pour but d'éclairer les mouvements financiers générés par le prieuré durant cette période. Elle souhaite également mettre en avant l'intérêt d'une étude approfondie de ces cahiers de comptes. Ces comptes révèlent le personnel, le temporel et les activités du prieuré. Ses revenus proviennent de sa juridiction temporelle et du fait que c'est une seigneurie foncière. Les dépenses, quant à elles, touchent divers aspects de la vie du prieuré comme les salaires du personnel, l'alimentation et l'entretien du patrimoine. À propos de l'occupation du sol, l'élevage semble assez limité à un élevage avicole, car il y a un manque d'espace de pâturage pour le « gros » bétail dans ces zones marécageuses. En ce qui concerne l'agriculture, la vigne et les céréales sont privilégiées pour des raisons alimentaires, mais également pour leur adaptation à ce type de sol. Ces archives sont une source de connaissance intéressante pour les historiens, permettant d'analyser l'organisation économique d'un établissement religieux à une période donnée.

The HYDRES project, carried by the GEGENAA laboratory (EA3795, University of Reims-Champagne Ardenne) and supported by the Region of Champagne-Ardenne, provided for a study of the Saint-Gond marshes. A brief historical survey was conducting on an accounting, of the priory of Saint-Gond, in the early XVIth century. This work aims to enlighten the financial movements generated by the priory during this period. Moreover, it wishes to highlight also the interest of an in-depth study of these books of accounts. This accounting shows the personnel, the temporal and the activities of the priory. His revenues comes from his jurisdiction and from the fact that it's a land seignury. The expenses, meanwhile, affect various aspects of the life of the priory like wages, food and the maintenance of heritage. Regarding land use, poultry farming seems promoted because there is a lack of pasture space in these marshy areas. Concerning crops, vines and cereals are preferred for food reasons, but also for their adaptation to this type of soil. These archives are an interesting source of knowledge for historians, to analyse the economical organization of a monastery at a given time.

Das Projekt HYDRES, das vom Labor GEGENAA (EA3795, Universität Reims-Champagne Ardenne) geleitet und von der Region Champagne-Ardenne unterstützt wurde, umfasste eine Studie über die Sümpfe von Saint-Gond. Es wurde ein kurzer historischer Überblick über eine Buchhaltung des Priorats Saint-Gond vom Beginn des 16. Ziel dieser Studie war es, die finanziellen Bewegungen zu beleuchten, die das Priorat in dieser Zeit ausgelöst hat. Sie möchte auch das Interesse einer eingehenden Untersuchung dieser Rechnungsbücher hervorheben. Diese Berichte geben Aufschluss über das Personal, den zeitlichen Ablauf und die Aktivitäten des Priorats. Seine Einkünfte stammen aus seiner zeitlichen Zuständigkeit und aus der Tatsache, dass es eine Landherrschaft ist. Die Ausgaben hingegen beziehen sich auf verschiedene Aspekte des Lebens des Priorats, wie z.B. die Gehälter des Personals, die Ernährung und die Erhaltung des Erbes.

Hinsichtlich der Landnutzung scheint sich die Tierhaltung eher auf die Geflügelzucht zu beschränken, da es in diesen sumpfigen Gebieten an Weideflächen für "großes" Vieh fehlt. Was die Landwirtschaft betrifft, so werden Weinreben und Getreide aus Gründen der Ernährung, aber auch wegen ihrer Anpassung an diese Bodenart bevorzugt. Diese Archive sind eine interessante Wissensquelle für Historiker, da sie es ermöglichen, die wirtschaftliche Organisation einer religiösen Einrichtung in einem bestimmten Zeitraum zu analysieren.

El proyecto HYDRES, dirigido por el laboratorio GEGENAA (EA3795, Universidad de Reims-Champagne Ardenne) y apoyado por la Región de Champagne-Ardenne, incluyó un estudio de los pantanos de Saint-Gond. Se realizó un breve estudio histórico de la contabilidad del priorato de Saint-Gond, de principios del siglo XVI. El objetivo de este estudio fue arrojar luz sobre los movimientos financieros generados por el priorato durante este período. También desea destacar el interés de un estudio en profundidad de estos libros de cuentas. Estos relatos revelan el personal, lo temporal y las actividades del priorato. Sus ingresos provienen de su jurisdicción temporal y del hecho de que es un señuelo de tierra. Los gastos, por otra parte, se refieren a varios aspectos de la vida del priorato como los salarios del personal, la alimentación y el mantenimiento del patrimonio. En cuanto al uso de la tierra, la cría de animales parece limitarse más bien a la avicultura, ya que en estas zonas pantanosas no hay espacio de pastoreo para el ganado "grande". En lo que respecta a la agricultura, la vid y los cereales se ven favorecidos por razones alimentarias, pero también por su adaptación a este tipo de suelo. Estos archivos son una interesante fuente de conocimiento para los historiadores, ya que permiten analizar la organización económica de un establecimiento religioso en un período determinado.

INDEX

Palabras claves : Benedictinos, Contabilidad, Señorío Eclesiástico, siglo XVI

Keywords : Benedictine monks, Account, Church seigneurie, Sixteenth century

Mots-clés : Bénédictins, Comptabilité, Seigneurie ecclésiastique, xvie siècle

Schlüsselwörter : Benediktiner, Buchhaltung, Kirchliche Lordschaft, 16. Jahrhundert

AUTEURS

MARION CHEVALLOT

Université de Reims Champagne-Ardenne

VÉRONIQUE BEAULANDE-BARRAUD

Université de Grenoble Alpes